

PROJET DE LOI SAPIN II

LA FINANCE NE FAIT PLUS LA LOI

Depuis 2012, la gauche s'est attelée à mettre la finance sous contrôle. Au niveau international, la France a poussé l'Europe à se défendre contre les attaques des marchés financiers et s'est montrée en pointe dans la lutte contre l'optimisation fiscale et les paradis fiscaux. Dans notre politique, nous avons remis la finance au service de l'économie en séparant les activités des banques et en créant la Banque Publique d'Investissement. Le projet de loi Sapin II est la dernière étape de ce chantier. Il vise à renforcer l'exigence d'éthique dans les milieux d'affaires.

TRANSPARENCE Nous créons un véritable statut du **lanceur d'alerte** pour garantir à ces derniers une protection contre toute forme de représailles. Le Défenseur des droits sera chargé d'assurer cette protection.

Les lobbys (entreprises, associations, cabinets de conseil) qui interviennent auprès du Gouvernement, des parlementaires ou des élus locaux pour influencer sur les prises de décisions seront répertoriés dans un registre public consultable sur internet.

Instauration d'un reporting public pays par pays : les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros auront à rendre public leurs activités et leurs résultats dans les paradis fiscaux dès l'adoption prochaine de la directive européenne.

REGULATION Dans les grands groupes, les actionnaires auront à se prononcer sur la **rémunération des dirigeants**. Leur vote sera contraignant alors qu'il n'est aujourd'hui que consultatif.

Les biens des Etats qui ont fait défaut de paiement et qui ont bénéficié de l'Aide publique au développement délivrée par Paris seront protégés et **ne pourront plus être saisis par les fonds vautours**.

Les pouvoirs de l'Autorité des Marchés Financiers seront renforcés. Elle pourra infliger des sanctions jusqu'à 15% du chiffre d'affaires lorsqu'un abus de marché aura été constaté.

PROJET DE LOI SAPIN II

REPRESSION DE LA CORRUPTION L'agence nationale de prévention et de détection de la corruption est créée. Elle jouera un rôle de conseil et de contrôle auprès des administrations et des entreprises.

Sous peine d'amende, les grandes entreprises devront mettre en place des procédures pour prévenir et détecter la corruption : code de bonne conduite, formation du personnel, dispositif d'alerte interne...

Pour renforcer l'effectivité des peines, nous créons la convention judiciaire d'intérêt public : une entreprise mise en cause pour corruption pourra éviter un procès en s'acquittant d'une forte amende pénale. Cette procédure devra être homologuée par un magistrat du siège.

Un fait de corruption pourra être sanctionné d'une peine de mise en conformité pour obliger l'entité condamnée à mettre en œuvre les dispositifs de prévention appropriés.

Les faits de corruption commis à l'étranger par des entreprises françaises seront plus efficacement combattus grâce à un durcissement des règles. En outre, nous créons l'infraction de trafic d'influence d'agent public étranger.

OUI, C'EST LA GAUCHE...

... qui fait reculer les pratiques de rémunérations scandaleuses en les taxant davantage : parachutes dorés, bonus bancaires, retraites-chapeaux.

... qui baisse les impôts des Français grâce aux résultats de la lutte contre la fraude fiscale : 5 milliards d'euros pour 12 millions de ménage.

... qui protège les Français des excès des banques en les empêchant de spéculer avec l'argent des déposants.

... qui aligne la fiscalité du capital sur la fiscalité du travail.

... qui oblige les fonds de pensions, assurances, mutuelles à faire la transparence sur l'impact carbone de leurs investissements.

... qui met la finance au service de l'économie réelle avec la banque publique d'investissement.